



Appel d'offres ouvert

N° 11/2025

Vente de matériel roulant

Dacia Duster « Station Wagon HSDAWE »
-Vendu en l'état de ferraille-

Le cautionnement provisoire est fixé à 1000,00 Dhs (mille dirhams) relatif à la vente du véhicule. Il devra être produit, sous forme d'une caution bancaire ou sous forme d'un chèque bancaire certifié et libellé au nom de l'Agence urbaine de Taza-Taounate.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT APPEL D'OFFRES :

Le présent appel d'offres ouvert n° 11/2025 a pour objet la cession d'un véhicule inventorié dans le registre d'inventaire de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate sous le numéro AUT-1736 ayant les caractéristiques suivantes :

Véhicule de marque	Type	Puissance Fiscale	Matricule	Date de mise en circulation
Dacia	STATION WAGON HSDAWE	6 CV	M 194529	25/11/2014

Le présent cahier de prescriptions spéciales devra obligatoirement être paraphé et signé par les soumissionnaires.

ARTICLE 2 – consistance de la cession

La nature de la cession du véhicule sera procédée selon le tableau ci-dessous. :

Lot	Véhicule de marque	Matricule	Nature de vente
Lot UNIQUE	Dacia DUSTER « Station Wagon Hsdawe »	M 194529	<u>Sera vendu en état de ferraille</u>

ARTICLE 3 – LIEU D'EXPOSITION

Le véhicule, objet du présent appel d'offres est visible pendant les jours ouvrables, du 10h à 14h, dans les locaux du siège de l'Agence Urbaine de Taza - Taounate sis à avenue Hassan Bahtat, TAZA.

ARTICLE 4 – DELAI D'ENLEVEMENT

L'enlèvement s'effectuera sous la surveillance de deux agents de l'Agence Urbaine de Taza -Taounate et sera aux frais du titulaire. La durée de l'enlèvement devra être indiquée dans l'offre et peut influencer le choix de l'attributaire, toutefois cette durée ne peut excéder 20 jours à compter de la date de la notification des véhicules à enlever.

Passé ce délai, l'Agence Urbaine de Taza-Taounate se réserve le droit de disposer le véhicule non enlevé et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

ARTICLE 5 – MODE DE REGLEMENT

Selon la procédure du présent cahier de prescriptions spéciales, le véhicule est obligatoirement payé à l'enlèvement. A cet effet, le titulaire versera à la trésorerie provinciale de Taza et libellé au nom de l'Agence Urbaine de Taza -Taounate le montant de la valeur du véhicule.

Il est à signaler que le prix de cessions sera majoré de 12% au profit de la Société Nationale du transport et de la Logistique.

ARTICLE 6 : DROIT RECONNU A L'AGENCE URBAINE D'ACCEPTER OU DE REJETER LES OFFRES

L'Agence Urbaine de Taza- Taounate se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter l'ensemble des offres aussi longtemps qu'elle n'a pas attribué le lot, sans encourir une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés.

ARTICLE 7 – CAUTIONNEMENT

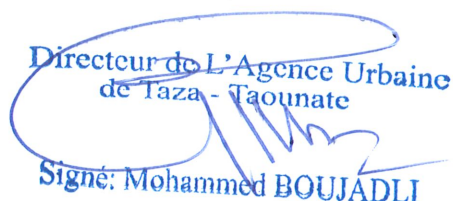
Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de **1000,00 dhs (mille dirhams)** pour ledit véhicule.

Il devra être produit, sous forme d'une caution bancaire ou sous forme d'un chèque bancaire certifié et libellé au nom de l'Agence urbaine de Taza -Taounate, et déposé avant le commencement de la séance d'ouverture de plis.

Les cautionnements provisoires accompagnant la soumission seront restitués dans les meilleurs délais aux soumissionnaires non retenus. Quant aux soumissionnaires retenus, le cautionnement leur sera restitué lorsque l'enlèvement sera terminé et la valeur de chaque lot est entièrement réglée. 

L'ordonnateur :

*Signature du soumissionnaire :
(Signature plus la mention lu et accepté manuscrite)*


Directeur de L'Agence Urbaine
de Taza - Taounate
Signé: Mohammed BOUJADLI

ANNEXE

BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF

Matériel	N° d'inventaire	N° d'immatriculation	Date de mise en service	Qté	Montant
Dacia Duster « STATION WAGON HSDAWE »	AUTT 1736	M 194529	25/11/2014	01	
Total					

Arrêté le présent bordereau des prix et détail estimatif à la somme de :

.....

Nom prénom et

Signature du soumissionnaire



Appel d'offres ouvert
N° 11/2025

Vente de matériel roulant

Dacia Duster « Station Wagon HSDAWE »
-Vendu en l'état de ferraille-

Le cautionnement provisoire est fixé à 1000,00 Dhs (mille dirham) relatif à la vente du véhicule. Il devra être produit, sous forme d'une caution bancaire ou sous forme d'un chèque bancaire certifié et libellé au nom de l'Agence urbaine de Taza-Taounate.

Règlement de consultation

Ok

ARTICLE 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres ouvert n° 11/2025 a pour objet la cession du véhicule inventorié dans le registre d'inventaire de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate sous le numéro AUT-1736 et ayant les caractéristiques suivantes :

Lot	Véhicule de marque	Type	Puissance Fiscale	Matricule	Date de mise en circulation
LOT UNIQUE	Dacia	STATION WAGON HSDAWE	6 CV	M 194529	25/11/2014

ARTICLE 2 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter le dossier administratif et l'offre financière.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Cas des personnes physiques

1. Une copie du CINE du soumissionnaire ainsi que son adresse ;
2. CPS ET règlement de consultation de ventes signées ;
3. Caution bancaire sous forme d'attestation bancaire ou de chèque certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.

Cas des personnes morales

1. Une copie du CINE du gérant ainsi que l'adresse de la société ;
2. Une copie du Registre de Commerce ;
3. Une copie du Statut de la Société ;
4. Le présent CPS et règlement de consultation devra obligatoirement être paraphé et signé par le soumissionnaire.
5. Attestation de RIB (Originale ou copie certifiée conforme) portant le cachet de la banque, au nom du soumissionnaire ou chèque barré original ;
6. Caution bancaire sous forme d'attestation bancaire ou de chèque certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.

OFFRE FINANCIERE

Le bordereau des prix doit être établi conformément au modèle ci-joint.

En cas de discordance entre le prix indiqué en chiffres et en lettres, le prix indiqué en lettres fait foi.

ARTICLE 3 : PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

Les offres devront être constituées des documents énumérés ci-dessous, présentées de la manière suivante :

A- Une première enveloppe portant la mention « **Dossier administratif** » + le nom du soumissionnaire ;

B- Une deuxième enveloppe renfermant le bordereau des prix (préciser sur le dos la mention **offre financière** + le nom du soumissionnaire).

Les deux enveloppes précitées devront être scellées et mises dans une autre enveloppe qui doit porter les indications suivantes :

- Appel d'offres ouvert n° 11/2025
- Le nom et l'adresse du soumissionnaire.
- L'objet de l'appel d'offres.

L'avertissement que «le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres ».

Article 4 : Evaluation des offres

Les critères sur lesquelles se basent la commission pour examiner et écarter les offres sont :

1. Conformité du contenu des documents constituant le pli fermé par rapport aux documents demandés ;

2. La somme offerte doit être écrite en chiffres et en lettres et sans rature ni surcharge ;

3. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur de transcription et ne peut en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit remettre en cause les prix offerts tels qu'ils ont été libellés dans la soumission ;

4. Tout pli reçu après date limite de dépôt des plis sera considéré comme nul et non parvenu à la l'Agence Urbaine de Taza-Taounate

5. Dans le cas où plusieurs offres jugées les plus disantes sont tenues pour équivalentes, tous éléments considérés, la commission, pour départager les soumissionnaires, procède entre eux à un tirage au sort.

ARTICLE 5 : DEPOT DES PLIS DES SOUMISSIONNAIRES

Les plis sont, au choix des soumissionnaires

- soit déposés, contre récépissé, au siège de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au siège de l'Agence Urbaine de Taza-Taounate, Avenue Hassan Bahtat, BP 1211, Taza Gare.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'examen des offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 6 : CARACTERE CONFIDENTIEL DE LA PROCEDURE :

Après l'ouverture des plis aucun renseignement concernant l'examen des plis, les précisions demandées et l'évaluation des offres ainsi que les recommandations relatives à l'attribution des lots ne pourra être communiqué aux soumissionnaires ou à toute personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection tant que le nom du titulaire n'a pas été annoncé.

ARTICLE 7 : CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

- Les offres financières seront comparées pour déterminer les offres les plus avantageuses à l'Agence Urbaine, ayant l'offre le plus offrant.
- L'Agence Urbaine informe le soumissionnaire retenu de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours francs à compter de la date d'achèvement des travaux de la commission.

ARTICLE 8 : DROIT RECONNU A L'AGENCE URBAINE D'ACCEPTER OU DE REJETER LES OFFRES

L'Agence Urbaine se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou plusieurs offres, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter l'ensemble des offres aussi longtemps qu'elle n'a pas attribué les lots, sans encourir une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés.

ARTICLE 9 : CRITERES DE JUGEMENT

La procédure de jugement reposera sur l'offre la plus avantageuse (plus offrant) par lot. ✕

✕

L'ordonnateur :

Directeur de L'Agence Urbaine
de Taza Taounate
Signé: Mohammed BOUJADLI

Signature du soumissionnaire :

(Signature plus la mention lu et accepté
manuscrite)

ANNEXE

BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF

Matériel	N° d'inventaire	N° d'immatricu lation	Date de mise en service	Qté	Montant
Dacia Duster « STATION WAGON HSDAWE »	AUTT 1736	M 194529	25/11/2014	01	
Total					

Arrêté le présent bordereau des prix et détail estimatif à la somme de :

.....

Nom prénom et

Signature du soumissionnaire